

BAREME PIGISTES

			Avant 1er mai 2012	1er mai 2012	1er novembre 2012	1er Mai 2013	1er Mai 2014	
				0,70%	0,40%	0,50%	0,50%	
Reporter-photographe :								
		indemnité d'appareil	73,73	74,246	74,543	75,215	75,592	
Piges								
		Articles de caractère original et exclusif payés à des journalistes professionnels						
		Le feuillet	64,62	65,072	65,333	65,922	66,252	(*)
		Echos	18,81	18,942	19,017	19,189	19,285	
Rubriques sportives								
		Vacation : résultat	19,84	19,979	20,059	20,24	20,341	
		Vacation : commentaires	29,54	29,747	29,866	30,135	30,286	
Dessinateurs								
		Chaque dessin accepté	97,82	98,505	98,899	99,791	100,29	
		Croquis ou illustration d'article :						
		. le premier	58,82	59,232	59,469	60,005	60,305	
		. le deuxième	39,69	39,968	40,128	40,49	40,692	
		. le troisième	19,85	19,989	20,069	20,25	20,351	
Mois double en fin d'année :		Les quotidiens verseront au 31 décembre de chaque						
		année un mois double.						
		Il est convenu qu'en cas de licenciement ou de démission en cours d'année, il ne sera versé						
		qu'un nombre de douzièmes égal au nombre de mois passés dans l'entreprise.						
		Il en est de même pour les journalistes entrés en cours d'année.						
		Il reste entendu que, dans tous les cas, ces douzièmes ne seront dus qu'après une présence						
		effective de trois mois.						

(*) Un feuillet = 25 lignes de 60 signes.

Le feuillet incomplet est rémunéré au prorata du nombre de lignes.